



GUIDE FAMILLES

du Pays de Trie et du Magnoac

Madame, Monsieur, Cher(s) parent(s),

La Communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac est heureuse de pouvoir vous présenter la 1^{ère} édition du Guide familles.

Ce recensement des services du territoire a été initié par la Convention Territoriale Globale menée en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Département des Hautes-Pyrénées depuis 2022 ; qui nous a permis d'identifier les besoins des familles et des habitants. En menant cette réflexion, nous cherchons à renforcer l'efficacité, la qualité et la cohérence des actions, des équipements et des services aux habitants.

L'objectif de ce livret est de permettre à chaque famille d'accéder rapidement et facilement à une information, un professionnel ou une réponse à ses interrogations.

Parce que nous croyons que la famille doit se penser dans sa globalité, davantage en milieu rural où les grands-parents ont un rôle important dans la vie de la famille, vous retrouverez dans ce guide les démarches allant de la naissance jusqu'à celles dédiées aux plus âgés.

Faciliter le quotidien des familles du «bien grandir» au «bien vieillir» est un enjeu d'avenir auquel les élus et les services de l'intercommunalité, aux côtés des communes, s'efforcent de répondre.

Nous espérons que ce guide vous permettra de trouver des réponses à vos attentes et de profiter pleinement du Pays de Trie et du Magnoac.

Bien à vous,



Gérard BARTHE,
Président



Pierre ABADIE,
Vice-Président

CONTACTS UTILES

France Services

Ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 de 13h30 à 17h00

Pour vos démarches comme : les Allocations familiales, l'Assurance Maladie, les finances publiques, France Rénov', Point-justice, aide démarches emploi, ...

05 62 35 66 00 / eref.paysdescoteaux@orange.fr

31, place de la mairie - Trie-sur-Baïse

Numéros d'urgence

- **17** : intervention de police
- **18** : pompiers
- **112** : numéro des urgences
- **114** : urgences - envoi SMS pour les personnes sourdes et malentendantes
- **115** : urgence sociale (SAMU social)
- **116** : urgence sociale (enfants disparus)
- **119** : urgence sociale (enfance maltraitée)
- **3919** : violences faites aux femmes
- **3018** : lutte contre le harcèlement scolaire et la violence numérique
- **06 15 03 76 95** : accueil, soutien et accompagnement des personnes LGBT (association ACCEPT)
- **05 62 56 11 00** : ALMA (Allo Maltraitance des personnes âgées et/ou personnes en situation de handicap sur le 65), au niveau national : 3977

Panneau Pocket

Pour rester informé des actualités du territoire.

Communes utilisant l'application :

- Castelnau-Magnoac
- Bonnefont
- Estampures
- Montastruc
- Villemur

Téléchargeable gratuitement sur Play Store, App store et AppGallery

Infoparents65.fr

Agenda des actualités et actions liées à la parentalité sur le département des Hautes-Pyrénées.

Monenfant.fr

Ce site recense tous les modes d'accueil, les accueils de loisirs, les lieux d'accompagnement et d'information et du soutien à la parentalité notamment dans l'accompagnement à la scolarité.

EN ATTENDANT BÉBÉ



Maison Départementale des Solidarités

325 rue Thiers - Lannemezan

Ouvert du lundi au vendredi (9h-12h / 14h-17h)

05 31 74 35 10 / mds.clnb@ha-py.fr

Lieu ressources pour toutes les questions ou les difficultés liées au quotidien et qui peuvent toucher chaque moment de votre vie (enfance et famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes ou adultes en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle). Les professionnels de la MDS vous aident à trouver des solutions adaptées. En ce sens ils vous accueillent, vous écoutent, vous accompagnent et/ou vous orientent vers des interlocuteurs pouvant répondre à vos besoins.

Dans les locaux, par des visites à domicile, par des propositions d'ateliers en groupe, assistantes sociales, puéricultrices, sage-femme, médecins sont présents sur le territoire.

Au sein de la MDS, et dans des permanences sur le secteur la PMI propose un service gratuit et destiné à l'ensemble de la population:

- des visites à domicile et des accueils assurés par des puéricultrices, un médecin, une sage-femme,
- des consultations médicales ;
- des ateliers "massages bien-être du bébé" pour les 0-6 mois tous les mardis sur inscriptions au 05 31 74 35 10
- des actions de soutien à la parentalité

Elle organise également :

- le bilan de santé des enfants de 3 ans en école maternelle
- le soutien à l'allaitement maternel : rencontre allaitement au centre périnatal de proximité de Lannemezan, le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 16h.

Service présent physiquement à la **MDS de Lannemezan et sur rdv pour les permanences sur le territoire :**

Castelnau-Magnoac (Place de l'Espelette) :

- consultations infantiles le 1^{er} lundi du mois de 9h-12h
- permanence sociale tous les jeudis matins sur rdv

Trie-sur-Baïse (Place des Carmes) :

- consultations infantiles le 3^{ème} lundi du mois de 14h à 16h30
- permanence sociale tous les mardis matins sur rdv

Lannemezan :

- consultations puéricultrices le mardi de 14h à 17h
- consultations centre de santé sexuelle le mardi de 13h à 17h
- consultations infantiles mardi et jeudi sur rdv



CAF HaPy et CPAM 65

vous proposent des rendez-vous communs avec un conseiller de la Caf et un conseiller de l'Assurance Maladie, pour un accompagnement global. Infos et prise de rdv sur caf.fr

Maternité, hôpitaux du secteur

- **Centre périnatal de proximité - hôpital de Lannemezan** : 644 route de Toulouse
05 62 99 53 20 (consultations pré et post natales)
- **Hôpital de Tarbes** : Boulevard du Général de Lattre de Tassigny - 05 62 51 51 51
- **Polyclinique de l'Ormeau** -Tarbes : 12 chemin de l'Ormeau - 05 62 56 40 40
- **Hôpital d'Auch** : allées Marie Clarac - 05 61 62 32 32

Sage-femmes sur le territoire

Se renseigner sur ameli.fr

Bon à savoir : toutes les sage-femmes ne sont pas équipées d'un échographe, pensez à leur demander !

Laboratoires

Laboratoires proches du territoire :

- **CERBALLIANCE Lannemezan** : 05 62 98 23 11 (200 rue du 8 mai) - Mirande : 05 62 66 53 30
(5 allée des Cantous) - Séméac : 05 62 38 05 05 (2 av. François Mitterrand)
- **INOIE BIOPYRÉNÉES Lannemezan** : 05 62 50 10 10 (283 rue Pasteur)

Relais Petite Enfance du Pays de Trie et du Magnoac

Lieu gratuit destiné à plusieurs publics.

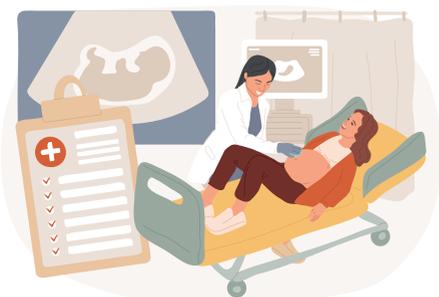
Auprès des professionnels de l'accueil individuel : lieu d'échange, de rencontre et d'informations, soutien à la professionnalisation. Auprès des enfants âgés de 0 à 7 ans : lieu favorisant l'éveil et la socialisation.

Auprès des familles, c'est un lieu d'information sur la recherche d'un mode d'accueil (présentation des différents modes d'accueil sur le territoire) et sur le rôle du parent employeur (contrat de travail, congés payés, présentation des aides financières, ...).

Permanences pour les familles (13h à 16h15) :

- jeudi sur l'antenne de Trie (Maison Enfance Jeunesse, 11 rue des écoles)
- Lundi sur l'antenne de Castelnau (Maison de l'éducation, 7 rue des écoles)

Marjolaine TAPIE
rpe.ptm@orange.fr
06 16 19 06 59



C'est auprès du Relais Petite Enfance (RPE) que vous retrouverez la liste des assistants maternels présents et disponibles sur le territoire.

PETITE ENFANCE : ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Les démarches administratives liées à la naissance

La reconnaissance et reconnaissance anticipée

La filiation d'un enfant de parents mariés est automatique, il est inutile de faire une reconnaissance. Dans le cas d'un couple de parents pacsés ou non mariés, la filiation s'établit automatiquement pour la mère dès lors que son nom figure sur l'acte de naissance. En revanche, pour le père, il faut effectuer une démarche de reconnaissance qui engage la responsabilité du parent et établit un lien juridique avec l'enfant.

La reconnaissance peut être effectuée après la naissance mais il est fortement conseillé de procéder à une reconnaissance anticipée afin que le père soit le responsable légal de l'enfant en cas de souci pour la mère.

Ces démarches sont à effectuer en mairie.



La déclaration de naissance

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant né en France. Elle doit être faite par une personne ayant assisté à l'accouchement à la mairie du lieu de naissance de l'enfant, dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement. Elle permet d'établir l'acte de naissance.

L'enregistrement sur la carte vitale

Dès votre sortie de la maternité, pensez à déclarer la naissance de votre enfant auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou sur votre compte ameli.

ameli.fr
par téléphone au 3646
CPAM des Hautes-Pyrénées
8 place au Bois - 65 000 Tarbes



Pensez également à déclarer la naissance de votre enfant auprès de votre mutuelle.

Possibilité de bénéficier de crédit d'impôt sur les modes de garde avant les 6 ans d'un enfant. (plafond à 1750€).
Renseignements sur [service public.fr](http://service.public.fr)

Vous pouvez retrouver un tableau sur l'alimentation de l'enfant de 0 à 3 ans sur son carnet de santé ou sur sante.gouv.fr.

Démarches liées à la santé

Vous pouvez contacter votre médecin traitant ou la Maison Départementale des Solidarités de Lannemezan. (cf page 3)

Services pédiatriques à proximité

- **Hôpital de Tarbes** : 05 62 54 12 71
- **Polyclinique de l'Ormeau centre** - Tarbes : 05 62 56 40 40
- **Hôpital d'Auch** : 05 62 61 32 46
numéro d'urgence : 05 62 61 32 06
- **Hôpital de St-Gaudens** : 05 62 00 40 00

Accompagnement à l'allaitement

- Rencontre allaitement au **centre périnatal de proximité de Lannemezan** le 2ème jeudi de chaque mois de 14h00 à 16h00 et/ou accompagnement à domicile (cf page 4)
- **La Leche League** : information et soutien à l'allaitement www.lllfrance.org
- **Le guide de l'allaitement maternel** publié par Santé publique France téléchargeable sur le site [1000 premiers jours.fr](http://1000premiersjours.fr)

Les moyens de gardes

Il est important d'anticiper la recherche d'un mode d'accueil.

Le territoire dispose d'assistants maternels dont la **liste est disponible auprès du Relais Petite-Enfance et sur le site monenfant.fr**

Certains sont regroupés en Maisons d'Assistantes Maternelles :

- Trie-sur-Baïse

Com' à la maison
206, rue Lantonies à Lalanne-Trie
Contact : 06 37 46 36 64 / 06 74 68 43 38 /
06 74 13 03 38

- Castelnau-Magnoac

Les p'tits lutins du Magnoac
Rue des écoles à Castelnau-Magnoac
Contact : 09 82 73 96 57

- Thermes-Magnoac

Haut comme 3 pommes
16 chemin de Montfort à Thermes-Magnoac
Contacts : 06 06 68 65 77 / 06 49 78 48 61

Les activités pour les tout petits

- Médiathèque Castelnau-Magnoac :

Lectures contes , Aqua lecture (l'été, tous les 2 ans)
05.62.99.80.62 - bibliocastelnau@gmail.com -
21, place de l'Espelette.

- PMI Lannemezan :

lectures, ateliers de massages
05 62 98 01 93 - 325, rue Thiers

- Médiathèque de Bonnefont :

Présence de livres pour les tout-petits
05.62.35.53.00 - 9, place du Marquis de Montespan.

- Médiathèque de Boulogne-sur-Gesse :

Lectures, activités manuelles, ...
05 61 94 74 40 - 4, boulevard Raymond Bergougnan



ENFANTS DE 3 À 11 ANS



Le calendrier scolaire
des écoles du territoire
est rattaché à la zone C.

Scolarisation

Le Projet éducatif du territoire est téléchargeable sur ccptm.fr

Écoles sur le territoire



Trie-sur-Baïse (maternelle + élémentaire)

46, rue de Soulanserre

05 62 35 52 49

ce.0650751N@ac-toulouse.fr

Directeur : Patrick LACLERGUE

Jour de décharge : jeudi et lundi

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal



Villembits (maternelle)

7 rue du château

05 62 35 67 91

ce.0650975G@ac-toulouse.fr

Directrice : Coralie DARRE



Castelnau-Magnoac (maternelle + élémentaire)

7 rue des écoles

05 62 39 87 39

ce.0651087D@ac-toulouse.fr

Directrice : Marie-Laure SORBET

Jour de décharge : vendredi



Sère-Rustaing (CP - CE1 - CE2)

Bourg

05 62 33 60 49

ce.0650212C@ac-toulouse.fr

Directrice : Noellie MOUSQUES



Monléon-Magnoac (maternelle + élémentaire)

1 chemin des Ecoles

09 67 04 18 81

ce.0650721F@ac-toulouse.fr

Directrice : Esther DOYA



Bonnefont (CM1 et CM2)

Village

05 62 35 51 96

ce.0650200P@ac-toulouse.fr

Directrice : Rachel LEFEVRE

TOUTE PETITE SECTION (TPS)

Présence d'une TPS à l'école de Trie-sur-Baïse, Villembits, Castelnau-Magnoac et Monléon-Magnoac.

Conditions : enfant propre à la rentrée scolaire (soumis à la décision de la Direction d'école).

Comment inscrire mon enfant à l'école

L'école maternelle n'est obligatoire qu'à partir de 3 ans. Les inscriptions scolaires (ou désinscriptions) peuvent se faire à tout moment de l'année. Pour l'ensemble des écoles, les démarches à effectuer se retrouvent en ligne sur le site CCPTM.fr rubrique «nos écoles».



Pour les **écoles de Trie-sur-Baïse, Villembits, Sère-Rustaing, Bonnefont** :

Gestion des dossiers d'inscription : retrait et dépôt au siège de la CCPTM à Trie-sur-Baïse (31, place de la mairie) ou sur le site ccptm.fr.

Les inscriptions et/ ou gestion de dossiers ne se feront que sur rendez-vous les mercredis et jeudis entre 10h00 et 12h00.

Vous devrez ensuite prendre contact avec l'école concernée pour l'admission.

Service administratif école Secteur Trie de la CCPTM

Christine LABARTHE

Sur rendez-vous

05 62 35 06 09

Pour les **écoles de Castelnau-Magnoac et Monléon Magnoac** : dossier à récupérer à l'annexe de la communauté de communes au 119 chemin du cinéma le Claret 65 230 Cizos.

Service administratif école Secteur du Magnoac

Michel FIS

Ouvert du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

05 62 39 86 61

Les dérogations scolaires

Une famille habitant hors du territoire du Pays de Trie et du Magnoac peut inscrire un enfant dans nos écoles. Dans ce cas, il faut effectuer une demande de dérogation auprès du contact référent en fonction de l'école concernée (cf ci-dessus). Elle sera validée, ou non, par le Vice-Président en charge de Commission Ecole.



Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap

Votre enfant peut bénéficier d'un accompagnement sur décision d'attribution par la Maison Départementale des Personnes Handicapées en concertation avec l'équipe éducative. L'auxiliaire peut accompagner les enfants en difficulté (handicap, dys., etc) dans leur vie scolaire et activités parascolaires.

MDPH 65
05 62 56 73 50
mdph65@ha-py.fr

Associations des parents d'élèves

Association de Parents d'Élèves de Castelnau Magnoac « Les Parets »

associationlesparets@gmail.com

Possibilité de rejoindre le groupe WhatsApp.



Les Parets

Association des Parents d'Élèves de Trie

Apetrie65@gmx.com

Association des Parents d'Élèves du RPI

tousevi@laposte.net

Portail Famille



Toutes vos démarches en un clic (secteur Trie et RPI) accessibles depuis Internet, le Portail Famille vous permet de gérer l'inscription de vos enfants pour la restauration, les services périscolaires, l'Accueil de Loisirs et l'Espace ados. Pour toutes difficultés vous pouvez joindre l'accueil de la CCPTM au 05 62 35 06 09

Mode d'emploi du Portail Famille à retrouver sur ccptm.fr.
Utilisation optimale du Portail Famille depuis un ordinateur.

Restauration scolaire

Chaque enfant est libre de rester manger, ou non, à la cantine le midi. L'inscription est ouverte à tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques du territoire.

Pour le secteur de Trie, elle se fait par le Portail Famille ou par téléphone au 05 62 35 06 09 (au plus tard le jour J avant 9h). Les repas sont confectionnés par le collège Astarac-Bigorre.

Pour les régimes particuliers (végétarien, sans porc..), vous devez le mentionner à l'inscription de l'enfant à l'école.

Pour les écoles de Castelnau-Magnoac et Monléon-Magnoac, les repas sont confectionnés par une cheffe directement à la cantine. Les réservations se font via l'AFR du Magnoac au 05 62 39 84 10.

Le tarif est unique pour toutes les cantines

des écoles publiques du territoire à hauteur de 4,30€ par repas.

Vous pouvez retrouver les menus sur le site de la CCPTM dans la rubrique "nos écoles" pour le secteur Trie. Pour le secteur du Magnoac, les menus sont affichés dans les écoles.

En cas de maladie ou d'absence imprévue, pensez à désinscrire votre enfant sinon le repas sera facturé (exemple : voyage scolaire).



Pour les Projets d'Accueil Individualisés (PAI), qui peuvent concerner des troubles de la santé, des allergies alimentaires ou autres, vous devez le mentionner au directeur de l'école, au directeur de l'accueil périscolaire / extrascolaire et au service École de la Communauté de communes.

Les modes de garde

Un accueil périscolaire et extrascolaire (mercredis et vacances) sont organisés par l'Association des Familles Rurales pour les écoles du secteur Magnoac (Monléon et Castelnau) et par le service Enfance-jeunesse de la CCPTM pour le secteur Trie.

Secteur de Trie-sur-Baïse

Christine FOURTEAU

Coordinatrice du service Enfance-Jeunesse
06 75 52 95 43 / coordo.sej@ccptm.fr

 Service Enfance Jeunesse CCPTM

Secteur de Castelnau-Magnoac

Marie VAUSSENAT

06 23 50 66 50 / afr.centredeloisirs@orange.fr

 AFR Magnoac

Le périscolaire

Secteur Trie

L'accueil périscolaire se déroule à la Maison Enfance Jeunesse (11, rue des écoles) à Trie pour l'école de Trie, à Villembits pour le RPI.

Les inscriptions au service périscolaire du secteur de Trie se font via le Portail Famille jusqu'à la veille de l'accueil ou par téléphone au 05 62 35 06 09.

Les enfants de moins de 2 ans et 9 mois, même inscrits à l'école, ne peuvent pas fréquenter les accueils.

Directrice ALAE Trie :

Emilie MONIER / periscolaire@ccptm.fr

Directeur ALAE Villembits :

Maxime DANNFALD / animation@ccptm.fr

Secteur Magnoac

Les enfants sont accueillis à l'école de Monléon-Magnoac et à la Maison de l'éducation à Castelnau-Magnoac par les équipes de l'AFR. Les inscriptions se font par mail ou par téléphone.

Directrice

Marie VAUSSENAT - 06 23 50 66 50

afr.centredeloisirs@orange.fr

ALAE
Accueil de loisirs
associé à l'école



Les accueils de loisirs : mercredis et vacances

Les accueils de loisirs sont fermés les 3 semaines qui précèdent la rentrée scolaire de septembre ainsi qu'aux vacances de fin d'année civile. L'accueil pourra fermer ses portes si l'effectif n'est pas suffisant (moins de 7 enfants).

ALSH
Accueil de Loisirs Sans
Hébergement



Secteur Trie

L'accueil de loisirs se trouve à la Maison Enfance Jeunesse pour l'ensemble des écoles du secteur (12, rue des écoles Trie-sur-Baïse).

Il accueille les enfants, hors jours fériés :

- Les mercredis de 7h30 à 18h30
- Pendant les vacances : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30

L'inscription préalable via le Portail Famille ou par téléphone au 05 62 35 06 09 est obligatoire pour fréquenter les Accueils de loisirs.

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 5 jours pour les mercredis et 5 jours pour les vacances scolaires. Les inscriptions de dernière minute seront examinées en fonction du nombre de places restantes et du taux d'encadrement.

Les enfants de moins de 2 ans et 9 mois, même inscrits à l'école, ne peuvent pas fréquenter les accueils.

Directrice ALSH : Édith LETIER/ alsh@ccptm.fr



Pour secteur Castelnau-Magnoac

L'accueil de loisirs se trouve à la Maison de l'Éducation (7, rue des écoles Castelnau-Magnoac), tous les enfants sont les bienvenus. Il accueille les enfants, hors jours fériés :

Les mercredis de 7h30 à 18h30

Pendant les vacances (en dehors de celles de Noël) : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30

Directrice

Marie VAUSSENET

06 23 50 66 50 / afr.centredeloisirs@orange.fr

Les programmes et les tarifs des centres de loisirs sont à retrouver sur ccptm.fr ou auprès des AFR du Magnoac.

Facturation ALSH /ALAE et cantine

Pour l'ensemble des écoles du territoire une facture mensuelle est envoyée par courrier. Vous pouvez la régler via prélèvement automatique SEPA, par le biais du Trésor Public (SGC Lannemezan) ou en ligne avec le service TIPI sur ccptm.fr pour les écoles du secteur Trie. Cette démarche est à réaliser à l'inscription initiale de votre enfant et peut évoluer en fonction de vos besoins.

Spécificités secteur Magnoac :

pour l'ALAE et l'ALSH, la facture sera produite par l'AFR du Magnoac et à régler directement auprès de l'association.



En cas de difficultés pour le paiement des accueils périscolaires et extrascolaires, vous pouvez vous faire accompagner par les agents de la Maison Des Solidarités de Lannemezan.

ADOLESCENTS : ENFANTS DE 11 ANS ET +

Scolarisation



COLLÈGE PUBLIC ASTARAC-BIGORRE

Les inscriptions se font directement auprès de l'établissement.

Place Marcel Castay

65220 Trie-sur-Baïse

05 31 74 30 65

0650037m@ac-toulouse.fr

Vie scolaire : 05 31 74 30 60

viescoastarac@gmail.com

LYCÉES À PROXIMITÉ DU TERRITOIRE

Lycée public Michelet

05 62 98 00 29

0650012k@ac-toulouse.fr

Rue du stade 65303 Lannemezan

COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉ NOTRE DAME DE GARAISSON

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un collège/lycée privé ?

Les inscriptions se font directement auprès de l'établissement :

Notre-Dame de Garaison

De la 6ème à la terminale

contact@garaison.com

65670 Monléon-Magnoac

Lycée privé du Campus La Salle Saint Christophe

05 62 66 98 20

contact@institut-st-christophe.com

Dom. de Belliard 32 140 Masseube, Gers

Les espaces Ados

Secteur Trie

Ouvert aux jeunes **de 11 ans à 17 ans à la Maison Enfance Jeunesse** (11, rue des écoles à Trie) les **mardis** et **jeudis** de 16h à 18h30 et le **vendredi soir** de 16h à 22h (prévoir pique-nique).

Les **mercredis** le centre est ouvert de 13h à 18h30 (repas au collège avec réservation)

Durant les **vacances scolaires** : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (prévoir pique-nique)

Les jeunes peuvent aussi bénéficier d'un centre de loisirs associé au collège Astarac-Bigorre de 12h50 à 13h45 les jeudis et vendredis.

Dossiers d'inscription téléchargeables en ligne ou à retirer auprès de la CCPTM. Les inscriptions aux activités se font via le Portail Famille ou par téléphone au 05 62 35 06 09

Tarifs des activités et programmes disponibles sur ccptm.fr

Bon à savoir : un abonnement annuel de 15€ est obligatoire et permet d'accéder à tous les temps d'accueil (CLAC, mercredis, soirées, vacances, ...)

Directrice : Roxane DARRAMON / 06 81 66 71 25 / ados65.ccptm@orange.fr

Secteur Magnoac

Ouvert aux jeunes **de 10 ans à 18 ans un vendredi sur deux de 18h30 à 22h30** (repas, activités choisies par les ados) à la **Maison de l'Éducation à Castelnau-Magnoac**.

L'espace ados est ouvert pendant les **vacances scolaires** sur projets, sorties ou séjours vacances.

Tarifs : 12€ par période scolaire (suppléments si sorties et séjours) et adhésion de 27€ annuelle pour toute la famille

Planning des activités à retrouver sur  "AFR du Magnoac"

Directrice :

Emma MOREAU

06 23 50 66 50

afr.centredeloisirs@orange.fr



Accompagnement des jeunes

- La Boussole des jeunes

Plateforme numérique destinée à tous les **jeunes âgés de 15 à 30 ans**, elle offre des informations précises et personnalisées sur de nombreuses questions rencontrées par la jeunesse : l'emploi, la formation, la santé et la mobilité internationale. En deux minutes, tu trouves les bonnes personnes pour t'orienter et répondre à tes questions. Si tu le souhaites, un professionnel te recontacte dans les 7 jours suivants ta demande. Tout est gratuit et près de chez toi !

RDV sur boussole.jeunes.gouv.fr

- La Mission locale

Se consacre à l'accompagnement des **jeunes âgés de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire dans leur chemin vers l'insertion socio-professionnelle. Elle propose une offre de services diversifiée sur l'emploi, la formation, le projet professionnel mais aussi sur des thématiques annexes comme le logement, la santé, la mobilité, les démarches administratives...



Permanences sur rdv :

- les lundis après-midi (14h - 16h)
à la Maison du Pays à Trie,
- le mardi après-midi
à la mairie de Castelnau-Magnoac.

Antenne de Lannemezan
88 rue Laurent Tailhade,
65300 Lannemezan
05 62 98 26 88